

ELECTION COMPLEMENTAIRE CONSEILLER(ERE) MUNICIPAL(E) LEGISLATURE 2021-2026

Suite à la révocation le 18 mai 2025 de Monsieur Didier Haldimann de ses fonctions au sein de la Municipalité de Perroy, les électrices et les électeurs de la Commune de Perroy sont convoqués le :

Dimanche 29 juin 2025

pour élire un(e) conseiller(ère) municipal(e).

Le matériel de vote vous parviendra au plus tard le 17 juin ou le 15 juillet 2025 en cas de deuxième tour.

En cas de **second tour**, celui-ci aura lieu le :

Dimanche 20 juillet 2025

Pour tous les détails relatifs à cette élection, l'arrêté préfectoral est affiché au pilier public. Il peut également être consulté sur notre site Internet <https://www.perroy.ch/politique/elections/>.

Acte de candidature

Si vous êtes intéressé-e-s à rejoindre l'exécutif perrolan, votre liste* devra être déposée au greffe municipal le :

- **Lundi 2 juin 2025 à 12h00** au plus tard pour le **1^{er} tour** (attention, l'administration communale sera fermée les 29 et 30 mai 2025 – Ascension) ;
- **Mardi 1^{er} juillet 2025 à 12h00** au plus tard en cas de **second tour**.

Pour toute information complémentaire, les membres de la Municipalité se tiennent à votre disposition.

A préciser qu'une **élection tacite est possible dès le 1^{er} tour** (Art. 33 LEDP, al. 1 : « *Si les candidats éligibles ne sont pas plus nombreux que les sièges à pourvoir, ils sont proclamés élus tacitement par l'autorité compétente.* »).

LA MUNICIPALITE

*le formulaire peut être obtenu auprès du greffe municipal ou imprimé depuis le site internet de la commune <https://www.perroy.ch/politique/elections/>